EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 29

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA MAISON DES PARENTS

Par délibération en date du 25 juin 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association « MAISON DES PARENTS ».

L'association envisageait l'aménagement d'une structure située à proximité de l'hôpital d'Estaing dans une copropriété construite par CLERDÔME et susceptible d'héberger temporairement les parents d'enfants hospitalisés.

Aux termes de cette convention, la Commune devait participer au financement de l'investissement à hauteur de 30 000 €. Or, il ne sera pas possible pour l'association d'occuper une partie de l'immeuble « les Floréales » comme prévu initialement. En effet, ce type d'immeuble conçu pour l'habitation ne répond pas aux normes relatives aux Etablissements Recevant du Public et le constructeur n'a pas pu réaliser les aménagements nécessaires.

Une solution alternative a été trouvée par l'Association et le nouveau projet prévoit la construction d'un local sur le site de l'hôpital d'Estaing en lien direct avec le service de pédiatrie. La signature d'un bail emphytéotique avec le CHU est maintenant imminente et la première pierre devrait être posée en 2012.

Il y a donc lieu de modifier les termes de la convention signée en juillet 2009 entre la Commune et l'Association « MAISON DES PARENTS ».

La participation de la Commune de Clermont-Ferrand restera identique au montant prévu initialement, soit 30 000 €. Les crédits qui avaient été inscrits en 2009 pour le versement de cette subvention ont été annulés et feront l'objet d'une nouvelle inscription au budget 2012.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire de modifier par avenant la convention signée en 2009 entre la Commune et l'Association « MAISON DES PARENTS » et relative au financement d'une maison pour l'hébergement des familles d'enfants hospitalisés.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN